

Cher Monsieur,

Nous profitons de la campagne qui va s'ouvrir pour vous informer des souhaits de nos membres, qui représentent, nous le pensons, les préoccupations et souhaits d'une large population de la commune.

Nous tenons à souligner que notre association se veut être une force de proposition dans le domaine de l'Environnement et du Patrimoine.

Nous vous envoyons nos propositions afin de vous informer de nos attentes et espérons une réponse écrite ou orale à l'occasion des futurs débats publics.

Nous abordons 4 Thèmes :

1 PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT.

2 TRANSPORTS.

3 ARCHITECTURE ET URBANISME.

4 LE BOURG.

Chacun des thèmes a été développé sur notre blog <http://adeptalloires.blogspot.com>

Nous vous joignons par ailleurs des questions précises concernant chacun de ces thèmes.

Nous espérons que vous pourrez nous faire partager vos visions et nous répondre par écrit ou lors des futurs débats publics.

Philippe BON

Président de l' ADEPT

Association de Défense de l'Environnement et du Patrimoine de Talloires depuis 1986

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Etes vous d'accord pour ? :

- 1 Maintenir et préserver les espaces naturels et agricoles.
- 2 Maintenir et préserver des espaces de respiration qui dégagent la vue de la montagne au lac et vice-versa.
- 3 Instaurer une réglementation concernant la végétation.

Dans l'affirmative quelles réponses pouvez-vous apporter à nos propositions ?

- Inscrire ces espaces dans le cadre du PLU ou dans votre programme avec des zones prioritaires précisant les lieux répondant à la question 1 et 2 et les mesures envisagées pour libérer des espaces de respiration ou dégager les vues en revenant à des espaces moins hétérogènes : prairie, pelouses, fleurs et végétations à leur place ; forêt ou bosquets d'arbres à leur place originelle, antérieures aux plantations sauvages !
- Etablir la liste du choix des essences acceptées.
- Instaurer une réglementation pour les haies, limiter la hauteur à 3 mètres, pour les végétaux dont la taille adulte est supérieure à 7 mètres, leur distance de plantation entre eux sera égale à leur hauteur à ce stade adulte. Les arbres dont la taille adulte est supérieure à 20 mètres ne devront pas excéder 1 unité par 500m² de terrain.
- Quelles mesures comptez-vous prendre pour inciter les propriétaires à procéder à l'élagage des arbres et haies qui masquent la vue de leurs voisins ?

COMMISSION TRANSPORT

Quelle est votre position sur les points suivants?

1 - Contre projet de piste cyclable sur la rive Est

La contre proposition de l'A D E P T répond aux objectifs affichés dans le dossier soumis à l'enquête publique : Sécurité, Confort des usagers, Respect de l'environnement.

Elle a été largement diffusée dans le dossier de l'enquête publique et auprès :

- des 3 mairies concernées
- du responsable du projet auprès du Conseil Général,
- de Lac d'Annecy Environnement
- du S I L A
- du Conseil Régional
- de l'association « Bien Vivre à Veyrier ».

Elle est disponible sur le blog de l'ADEPT <http://adeptalloires.blog.spot.com> et a été reprise dans 2 articles de l'Essor Savoyard.

Adhérez-vous aux principes qui ont guidé l'ADEPT dans son élaboration ? :

- utilisation au maximum de voies communales existantes (sécurité, pas de pollution..)
- limitation considérable des expropriations,
- suppression des translations de routes fort coûteuses voire sans respect de la loi « littoral » (sur la zone protégée du Roc de Chère !!)
- création d'une nouvelle voie cyclable permettant d'éviter totalement le Thoron dangereux, pollué, etc..

2 - Comment envisagez-vous de réduire la circulation automobile dans notre commune ?

Adhérez-vous aux principes de l'ADEPT ? :

- création de parkings en périphérie,
- développement de transports en commun répondant aux attentes sur la rive Est, propositions pour les déplacements sur les rives du lac afin de réduire la forte croissance du trafic de TRANSIT des pendulaires en heures de pointe sur la rive Est (parcs relais + transport en commun en site PROPRE sur la rive Ouest, etc.)
- navettes (Transports à la Demande, etc..) pour relier les hameaux de Talloires, des minibus non polluant de 20 places pour desservir l'ensemble de la rive Est et le col de la Forclaz afin de réduire au maximum Bus surdimensionnés par rapport aux voies existantes.
- propositions pour réduire le trafic automobile à forte croissance des parapentistes et touristes vers le col de la Forclaz.

Comment envisagez-vous de réduire la pollution de l'air et la pollution sonore liée aux motos et mobylettes ?

COMMISSION ARCHITECTURE ET URBANISME

Quelle est votre position sur les points suivants?:

1 - Etes-vous favorable à ce qu'un administrateur de l'ADEPT, que nous vous laissons le soin de désigner, participe à titre consultatif à la commission municipale d'urbanisme pour donner le point de vue de l'association ?

2 - Avez-vous une exigence qualitative forte pour n'autoriser de nouvelles constructions qu'à la condition d'un développement équilibré et maîtrisé; respectueux de l'environnement, tant au Bourg que dans les hameaux et qui soient à même de

conserver, si ce n'est renforcé, leur personnalité ?

3 - Pensez-vous stipuler dans le PLU, les points suivants ? :

- la liste des matériaux à utiliser lors de constructions nouvelles ou de réhabilitations les autres étant interdits,
- la nature et la couleur des crépis, bardages, toitures.....
- les types de toitures, proportions, pentes, aménagement autorisés.

4 - Estimez-vous utile et souhaitable de mettre en place un groupe municipal de suivi et de contrôle du respect de ces prescriptions avec sanctions éventuelles en cas de non-conformité ?

5 - Envisagez-vous faire entreprendre rapidement les travaux d'importances qui s'imposent pour permettre la conservation de l'église de Talloires ?

6 - Comment envisagez-vous de réduire les nuisances sonores dans le Bourg (bruits des cafés restaurants, musiques, cris, voitures, mobylettes, et motos....) ?

COMMISSION RIVE / BOURG 2015

Quelle est votre position sur les points suivants ? :

- Dans le Bourg :

Revoir et Résoudre le problème de l'accès piétons dans le Thoron en général et plus particulièrement au droit du virage de l'Oratoire pour se rendre à la Réserve Naturelle du Roc de Chère, compte tenu de l'aveu écrit, de ne pas avoir trouvé de solution à cette question, par les responsables de l'Enquête Publique récente au sujet des aménagements de la Rive Est du lac.

- Liaison : Le Bourg / Le Vivier / Angon :

Remettre, et maintenir en état et créer si nécessaire, les chemins permettant d'effectuer les liaisons entre le Bourg, les hameaux et la presqu'île d'Angon.